

# AVMG, LES BRÈVES

*Membre de la Fédération syndicale SUD-service public et de Sud Education*

*Parution à l'improviste*

*Bientôt la pause estivale, ouf ! Ce sera l'occasion de reprendre des forces, de retrouver un tant soit peu ce que nous avons dû laisser de côté de nos vies mises entre parenthèses COVID depuis deux ans. Pour sa part, notre organisation se réjouit déjà de vous retrouver à la rentrée pour relever de nouveaux défis. A n'en pas douter.*

*Les informations que nous diffusons vous intéressent ? Pensez à nous rejoindre. Ce que nous publions est le fruit de notre action collective. Bulletin d'adhésion en dernière page.*

## **RÉVISION DU RGY: C'ÉTAIT MAL PARTI...**

Après s'être ouvertement moqué des enseignant-e-s par une consultation sur le Concept 360° qui a conduit à de nombreux votes de non-entrée en matière par les conférences des maître-sse-s (voir Les Brèves N°37), le département avait-il pensé «remettre ça» en mai avec la révision du Règlement des gymnases? Les principaux ingrédients de la recette étaient réunis: éviction des syndicats dès le début des travaux - classés secret défense pendant deux ans -, calendrier a priori intenable pour une consultation correcte des maître-sse-s. Il n'aura de plus échappé à personne que les documents finaux, datés du 17 mars, ont une fois encore été sciemment retenus par le Département puis livrés pile le 11 avril, au lendemain du deuxième tour des élections cantonales. S'il y avait derrière cette dernière manœuvre un calcul politique quelconque, le moins que l'on puisse dire... est à la libre appréciation de chacune et chacun.

Le 1er mai SUD-Education a écrit au DFJC pour protester contre les modalités de cette consultation et demander des négociations. Puis, le SSP Enseignement et SUD-Education ont élaboré dans l'urgence un projet de résolution unitaire dans le but de rendre possibles des prises de position dans les conférences et assemblées des maître-sse-s. A notre connaissance, la plupart de celles-ci ont suivi tout ou partie du projet de résolution unitaire. Le tout dans une joyeuse et réjouissante variété de formes qui nous ravissent!

L'AVMG remercie chaleureusement toutes et tous les collègues pour leur confiance et leur engagement. La prise de position de SUD-Education est quant à elle disponible sur [www.avmg.ch](http://www.avmg.ch)

## **...ET LES SUITES RESTENT À SURVEILLER!**

Sous quelle réglementation allons-nous faire notre rentrée d'août dans quelques semaines? Le Conseil d'Etat va-t-il prendre en compte nos remarques, positions et amendements lors de sa dernière séance de juin censée adopter les nouveaux textes de référence? Du rôle des conférences des maître-sse-s au nombre minimal de notes pour établir une moyenne en passant par l'évaluation du travail de maturité, les enjeux sont de taille. Le comité de l'AVMG reste mobilisé cet été pour vous informer et réagir en temps opportun.

## **NOUVEL ÉLU AU DFJC: VERS DES CHANGEMENTS RADICAUX?**

L'obligation d'un parcours gymnasial en 4 ans est une certitude au vu de la volonté fédérale d'uniformiser cet élément. Sa mise en œuvre dans notre canton et les conditions de celle-ci sont par contre encore des inconnues. Le défi est énorme en terre vaudoise au vu des difficultés auxquelles se heurte déjà actuellement un gymnase en 3 ans; il suffit de penser ne serait-ce qu'au lancinant problème des classes surchargées combiné au manque chronique de locaux. La question de la formation - qui a forcément un coût qui ne manque jamais de fâcher en ce coin de pays - va sans doute occuper une place de choix dans le débat politique des prochains mois. Dans ce contexte, quelles seront les options défendues par un DFJC dirigé par le fraîchement élu Frédéric Borloz? Un avenir très proche nous le dira. Pour notre part, nous émettons le vœu d'avoir en face de nous un département à l'écoute du terrain et ouvert à la négociation. Cela paraît bien modeste (et ça l'est) mais par les temps qui courent, c'est déjà un objectif!

## **POUR QUE LE GYMNASE EN QUATRE ANS SOIT UNE AVANCÉE!**

Le comité de l'AVMG vous souhaite bonne lecture de l'argumentaire unitaire SSP-SPV-SUD distribué ces jours dans tous les gymnases et qui défend la variante dite du «11+4», la seule à même de garantir à chacune et chacun un droit à la formation sans péjoration de la situation actuelle.

**L'AVMG et la SVMS ont d'ores et déjà fixé une Assemblée extraordinaire commune sur ce thème pour le mercredi 31 août 2022, à 18 heures à la Maison du Peuple, à Lausanne.** Nous serons ainsi dans le délai du 5 septembre pour répondre directement au niveau fédéral dans le cadre de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES). La position ainsi établie servira de base de réflexion aux conférences des maître.sse.s qui auront lieu dans nos gymnases le 12 septembre 2022.

### **POURQUOI ADHÉRER À L'AVMG? POURQUOI SE SYNDIQUER?**

L'AVMG offre à ses membres conseils et soutien dans les conflits ou difficultés dans les relations de travail, que cela soit par un accompagnement à un entretien de service ou plus simplement dans le cadre de démarches administratives liées au respect du contrat de travail, à l'obtention du cliquet, à l'octroi du congé sabbatique ou des indemnités d'ancienneté, au respect du droit à la protection de la santé, aux droits particuliers liés à la maternité et à l'allaitement. La liste n'est bien sûr pas exhaustive!

Animées par la conviction qu'il ne saurait y avoir de démocratie sans justice sociale, sans solidarité et donc

sans un service public fort et efficace au service de la collectivité, les associations professionnelles fondatrices de SUD (dont l'AVMG) en 1999 ont décidé d'unir leurs forces pour la défense de ce service public. C'était l'époque des démarches d'économie «Orchidée», des discussions sur le statut de la fonction publique, etc. — mais depuis lors l'objectif de s'opposer au démantèlement du service public n'a rien perdu de son actualité, bien au contraire! Les membres de l'AVMG sont également par leur affiliation membres de la Fédération syndicale SUD et participent ainsi à un mouvement qui va bien au-delà des intérêts d'un secteur en particulier.

### **PRO SALARIO**

Les membres de l'AVMG peuvent également adhérer à PRO SALARIO, créée par la SVMS-SUD en 1984. Cette fondation a pour but de maintenir partiellement le pouvoir d'achat correspondant au salaire, si celui-ci vient à être diminué pour cause de maladie ou d'accident de longue durée. La couverture offerte est particulièrement intéressante pour celles et ceux qui ont des charges de famille, hypothécaires ou d'une autre nature. C'est encore une fois une opportunité de marquer une solidarité entre les membres envers les collègues en incapacité de travail durable. De plus amples informations (règlement, tarifs) se trouvent sur notre site [www.avmg.ch](http://www.avmg.ch).



# **BONNE PAUSE ESTIVALE À TOUTES ET TOUS!**

*A découper*

## **DEMANDE D'ADHESION À L'AVMG (FR. 200.-/ANNÉE CIVILE)**

**Adhésion à la Fédération syndicale SUD incluse**

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ NPA / Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Etablissement: \_\_\_\_\_

Fax ou e-mail: \_\_\_\_\_ Type de contrat: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_